



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 16 août 2022

Communiqué de presse

Élections municipales à NOHIC

Suite aux démissions de sept conseillers municipaux, survenues entre le 6 juillet 2021 et le 20 juillet 2022, il convient de procéder à des élections municipales avec renouvellement intégral du conseil municipal de Nohic, qui a perdu le tiers de ses membres.

Ces élections auront lieu le dimanche 16 octobre 2022 et, en cas de second tour, le dimanche 23 octobre 2022.

Une déclaration de candidature est obligatoire pour tous les candidats.

Elle sera déposée à la préfecture de Tarn-et-Garonne, 2 Allée de l'Empereur à Montauban (contacts : 05 63 22 82 27 ou 05 63 22 82 71), aux jours et horaires suivants :

- du jeudi 15 septembre 2022 au mercredi 28 septembre 2022, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 ;
- le jeudi 29 septembre 2022, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Il en sera délivré récépissé.

Chaque nouvel électeur a la possibilité de s'inscrire sur la liste électorale de la commune jusqu'au 6^e vendredi précédant le scrutin, soit le 9 septembre 2022 au plus tard.